



CGT Éduc'action du Rhône

[contact69@cgteduc.fr](mailto:contact69@cgteduc.fr)  
<https://www.cgteduc69.fr/>

instagram : @cgteduc69  
facebook : CGT Educ'ActionRhône

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Rassemblement jeudi 9 juillet à 10h devant le rectorat contre la précarisation des personnels et la répression syndicale**

Dans l'Éducation nationale et l'académie de Lyon, la fin d'année scolaire 2026 ressemble scandaleusement aux dernières : des personnels précarisés, non titulaires, suspendus à l'incertain renouvellement de leur contrat de travail pour l'année scolaire suivante et dont on se débarrasse quand ils osent défendre leurs droits et ceux de leurs collègues.

Ce chantage organisé génère des conditions de travail dégradées et des formes de pression au renouvellement, contre une docilité voire une soumission bien verticalisée, condescendante, éloignée des principes d'indépendance et de neutralité de la fonction publique. Le pouvoir des chef.fe.s d'établissement et des proviseurs est démesuré et non encadré et limité, ceux-ci ne s'embarrassant pas de justifier le non-renouvellement du contrat des AED (assistant.e.s d'éducation), AESH (accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap) et des enseignant.e.s et autres personnels contractuels en CDD.

Le rectorat, à l'échelle académique, ne peut intervenir qu'en cas de saisine hiérarchique devant les CCP (commissions consultatives paritaires où siègent des représentants syndicaux élus des personnels), qui n'ont qu'un rôle consultatif. Quasi systématiquement, le rectorat donne raison aux directions, même lorsque les motifs relèvent plus de considérations subjectives et interpersonnelles dénuées d'objectivité professionnelle. Pire, il soutient l'arbitraire des hiérarchies locales, y compris quand la discrimination syndicale est démontrée et qu'il est alerté de longue date. En clair, plais-moi, sois docile et tais-toi, voilà le credo de la gestion des ressources humaines pour les non-titulaires de la fonction publique.

Or, ces formes d'abus de pouvoir et de régime d'exception au droit de la fonction publique et au droit du travail deviennent la norme. Des personnels ayant exercé 4, 5 ans sont empêchés d'accéder à la titularisation de droit au bout de 6 ans (!). **Pour rappel, dans l'Éducation nationale, 1 personnel sur 4 est contractuel, soit 25 %.** C'est dire que les économies de moyens se font sur leur dos et au détriment du service public, économies qui se verront reversées dans le budget de la Défense ou les aides publiques aux entreprises sans que nombreux n'y trouvent à redire.

Plus grave encore et inquiétant pour un État de droit, a fortiori dans le contexte de banalisation des idées d'extrême droite, des représentants syndicaux non-titulaires et précaires sont visés et non-renouvelés, encore récemment dans l'académie de Lyon comme dans celles d'Aix-Marseille ou de Versailles, vis-à-vis d'adhérents et militants de la CGT Educ'action, à qui des motifs spécieux et fallacieux cachent mal une véritable discrimination syndicale déguisée.

Cette parodie de justice et de gestion des ressources humaines est un outil pour faire taire nos fréquents rappels aux respect des règles du service public et à l'amélioration des conditions de travail des personnels et aux droits des usagers, en priorité la jeunesse maltraitée de ce pays.

C'est pourquoi **nous appelons à tous nous rassembler JEUDI 9 JUILLET 2026 à partir de 10h devant le rectorat de Lyon, 92 rue de Marseille, en soutien de notre camarade Émilie, pour protester contre le chantage à l'emploi des non-titulaires, pour faire cesser les non-renouvellements abusifs, et pour la titularisation et la création d'un statut de fonctionnaire plus protecteur de ces personnels.** Enfin nous exigeons que cessent immédiatement et pour l'avenir les entraves et discriminations syndicales envers nos adhérents et nos représentants, en matière de droit à se former, se réunir, et représenter les personnels.

La CGT Educ'Action du Rhône  
Bourse du Travail  
le 1<sup>er</sup> juillet 2026